

Pour l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section Corrèze de la Fédération Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 – 3060. CPPAP : 0725 S 07414. Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Nathalie Ribière

Sommaire:

- P1: édito
- P2: tribune FSU sur l'IVG
- P3: Bonification enfants pour les femmes
- P4 et 5: budget de la sécurité sociale
- P6 et 7: statut des fonctionnaires et attractivité
- P8 et 9: journée d'action 13 octobre
- P10 et 11: AESH journée d'action, sport scolaire
- P12 et 13: Pacte enseignant dans le 2nd degré
- P14 et 15: Rentrée dans le 1er degré
- P16: Lycée professionnel

Éditorial

Le service public, un rempart contre l'autoritarisme et garantie d'égalité !

Depuis le printemps, les stigmates d'un durcissement politique sont nombreux : durcissement des politiques de maintien de l'ordre et répression des mouvements sociaux et citoyens, bâillonnement des voix contestataires, haro sur les services publics avec la scandaleuse campagne "en avoir pour mes impôts" : virage gouvernemental à droite toute !

Dans un "en même temps" très macronien, le chef de l'état et le gouvernement font belles figures et annoncent en fanfare une "débauche de moyens", qualifiés comme de coutume d'historiques, afin d'endiguer les crises que subissent les services publics : crise des moyens humains, crise des moyens financiers, crise de reconnaissance.

Mais nous, agents de la fonction publique, nous ne sommes pas dupes : la crise du recrutement historique dans les trois fonctions publiques ne sera pas résorbée avec les mesurées financières annoncées mi-juin par le gouvernement.

La crise des moyens financiers ne trouvera pas d'issue avec les drastiques coupes budgétaires réalisées sur l'éducation, hors Service National Universel bien sûr, (il faut remettre la jeunesse au pas), la santé et les collectivités territoriales.

La crise de reconnaissance et de légitimité ne s'apaisera pas tant que le gouvernement lui-même organisera le fonctionnaire-bashing au mépris des personnels dont l'engagement n'a eu de cesse d'être reconnu par les usagers lors de la crise covid (déjà oubliée...).

Pourtant les services publics, c'est l'intérêt général. Ce n'est pas la somme des intérêts individuels comme le pensent bon nombre d'élus de la majorité ou de la droite. Cet intérêt

général, pensé à l'après-guerre est plus que jamais en danger .

Nous sommes dans un insupportable déjà vu. Il s'agit pour un état, mis en difficulté de légitimité suite à des lois impopulaires, d'étouffer toute contestation syndicale mais aussi sociale et politique, tout en donnant un gage de non interventionnisme dans les affaires des grands patrons.

Il s'agit pour ce même État de libéraliser à tout va par des lois d'exception, justifiées par un contexte de grande crise économique, en abandonnant de grands pans des services publics aux logiques marchandes.

Il s'agit de la mise en place progressive et insidieuse d'un "État fort et libéral" Macron ne s'en souvient peut-être pas, mais ce libéralisme autoritaire auquel il aspire ne fonctionne évidemment pas : la pauvreté et les inégalités augmentent, le pouvoir ne tient que par sa « milice »... un temps.

En tant que citoyens, nous avons les forces d'agir. En tant que travailleuses et travailleurs de la fonction publique ? aussi !

A cette rentrée, réunissons-nous, débattons, organisons-nous et construisons ensemble, dans la FSU et avec le mouvement syndical, la réponse pour un autre service public, un service public ambitieux, au service des usagers et dans l'intérêt de la société. Un service public respectueux de ses agents, seuls garants d'une indépendance des services de l'Etat face à l'autoritarisme !

Nathalie Ribière

IVG: inscrire ce droit dans la constitution, le rendre effectif pour toutes!



Nos organisations syndicales militent depuis de nombreuses années pour que toutes les personnes, qui le souhaitent, puissent avoir accès à l'avortement quelque soit leur lieu de vie. Le droit à l'avortement n'est pas acquis dans tous les pays et parfois menacé. En Europe, la Pologne, Malte, Andorre, Monaco interdisent toujours l'avortement et la situation en Italie ou en Hongrie demeure inquiétante. Aux États-Unis, la Cour Suprême a abrogé le droit constitutionnel à l'avortement laissant le choix aux états de le mettre en œuvre ou non. 26 États l'autorisent encore alors que les autres l'ont interdit, restreint ou fragilisé. Les femmes d'Amérique latine luttent pour arracher ce droit et l'obtenir comme en Argentine et en Colombie. En Afrique et au Moyen-Orient, l'avortement est totalement interdit ou très restrictif.

En France, si le droit à l'IVG existe, son plein exercice n'est pas garanti. En 2023, 223 300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées pour toutes mais chaque année 5 000 femmes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger parce que les conditions nécessaires ne sont pas réunies dans le pays : fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse, périodes de pénuries de pilules abortives, la double cause de conscience qui permet à certains médecins de refuser de pratiquer l'avortement et les délais plus restrictifs que dans d'autres pays européens.

À l'école, les filles doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux informations relatives sur la contraception et l'IVG et d'une orientation rapide si besoin. Faute de personnels de santé scolaire suffisants ou d'éloignement des établissements scolaires des centres d'IVG ou d'associations d'aide, le parcours peut devenir très vite compliqué.

Il y a urgence à mettre en place des équipes pluridisciplinaires complètes dans tous les établissements scolaires. Il y a aussi urgence à renforcer le service public hospitalier pour que toutes les femmes puissent activer ce droit donc accéder à l'avortement sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations revendiquent l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française et revendiquent également que ce droit soit inscrit dans la Charte Européenne des droits fondamentaux.

Nos organisations appellent à rejoindre les manifestations organisées le 28 septembre

Pour le droit à l'avortement, nous revendiquons que :

- **La clause de conscience spécifique des professionnelles de santé soit supprimée de la loi ;**
- **La loi de constitutionnalisation du droit à l'avortement la garantisse à toutes;**
- **La production des pilules abortives soit garantie afin d'empêcher toute pénurie et garantir l'accès à l'IVG,**
- **Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires ;**
- **Des campagnes d'information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement ;**
- **Tous les moyens contraceptifs doivent faire l'objet d'un remboursement intégral, pour que toutes et tous puissent choisir celui qui leur convient ;**
- **Une éducation aux sexualités doit être prodiguée à toutes et à tous ;**
- **des équipes pluridisciplinaires complètes dans chaque établissement.**
- **Au plan international, l'avortement doit être légalisé dans tous les pays.**

Nos organisations s'opposent à toute menace qui vise à remettre en question le droit à l'avortement, comme tout autre droit, des personnes, femmes, hommes, minorités de genre. Elles dénoncent les dangers des extrêmes-droites et des conservateurs quant aux menaces qu'ils représentent pour ces droits.

La FSU a envoyé le courrier ci-dessous au ministre de la Fonction publique. Les femmes fonctionnaires ont en effet perdu le bénéfice des bonifications pour enfants. Les premières femmes victimes de cette disposition de 2003 commencent à arriver en nombre à l'âge de départ à la retraite. Or, on sait que ces bonifications ne réussissent même pas à compenser l'inégalité de pension entre les femmes et les hommes, elle-même issue d'une inégalité de salaire et de carrière qui perdure. Ainsi, si on laisse la réglementation en l'état, cette suppression de droits va conduire à une diminution drastique de la pension des femmes fonctionnaires et à une aggravation des inégalités ! Il est temps de revenir sur cette injustice majeure, la FSU tiendra régulièrement informé sur les réponses du gouvernement et les avancées sur ce dossier.

Cela nous semble en effet le bon moment pour mener une campagne ciblée sur cette question: d'abord parce que la Première Ministre a saisi le COR (conseil d'orientation des retraites) sur les droits familiaux et conjugaux. Bien sûr, l'objectif de la Première Ministre n'est probablement pas d'harmoniser vers le haut l'ensemble des droits, mais à nous de nous saisir du fait que cette question est po-

sée. Ensuite parce que, comme dit dans le courrier, la proximité de l'âge de la retraite pour les premières générations qui vont subir cette injustice la rend malheureusement plus concrète. Notre objectif au COR sera en particulier d'arriver à démontrer, études de cohortes à l'appui, que sans ces bonifications les inégalités de pension vont dramatiquement augmenter, à rebours de l'objectif politique proclamé de réduction des inégalités femmes hommes: les femmes fonctionnaires qui par exemple ont aujourd'hui les femmes qui ont 55 ans et qui ont eu des enfants après 2003 n'ont pas validé autant de trimestres, ont des salaires moins bons et ont des carrières qui finiront moins loin que celles des hommes. Pour la FSU, tant qu'il y a des inégalités de salaires, de carrière et donc de pension, les droits familiaux et conjugaux doivent être préservés et même améliorés pour les femmes. Et bien sûr, il y a un enjeu d'égalité de traitement avec les salariées du privé, rien ne justifie que les fonctionnaires soient mal traitées...

Nous dirons tout cela au ministre le 20 septembre, date de la bilatérale FSU à la fonction publique.

Monsieur le ministre,

La Première ministre a saisi le Conseil d'Orientation des Retraites sur le sujet, entre autres, des droits familiaux. La FSU souhaite à cette occasion souligner les effets préjudiciables et défavorables aux agentes de la fonction publique de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites - en particulier la partie ayant modifié les droits liés aux enfants et qui en a durci les conditions -.

L'enfant né ou adopté avant le 1er janvier 2004 continue d'ouvrir droit à bonification de quatre trimestres supplémentaires, mais il faut désormais justifier d'une interruption ou d'une réduction de l'activité pendant au moins deux mois.

La prise en compte pour la retraite des enfants nés ou adoptés à partir de 2004 a été considérablement dégradée avec la suppression de cette bonification. Son remplacement par une simple majoration de durée d'assurance de 2 trimestres par enfant (excluant les enfants adoptés) dans les régimes de la fonction publique, non cumulable avec la prise en compte des trimestres d'interruption/réduction d'activité liés à l'enfant, est de surcroît réservée aux « femmes, fonctionnaires ou militaires, ayant accouché postérieurement à leur recrutement » (L12 bis CPCM).

Les effets de la maternité sur la carrière d'une femme fonctionnaire ne seront donc pas compensés au moment de son départ en retraite.

Les femmes fonctionnaires touchées par le recul du droit en matière de prise en compte des enfants sont pour le moment très peu nombreuses à être parvenues à l'âge d'ouverture des droits, c'est en effet seulement le cas pour quelques-unes d'entre elles bénéficiant de la catégorie active. Pour une grande partie, elles vont progressivement arriver à l'âge d'ouverture des droits à partir de 2027. Pour la FSU, l'injustice et la faiblesse de leur pensions à venir qui les menacent peuvent et doivent donc être réparées au plus vite, avant que celles-ci n'adviennent.

Pour la FSU, il s'agit évidemment de trouver et de mettre en œuvre des dispositifs correctifs afin de régler au plus vite les inégalités de pensions femmes/hommes mais il est urgent aussi de travailler, sur le plus long terme, rigoureusement sur les inégalités salariales et de déroulement de carrière subies par les femmes tout au long de leur vie professionnelle, ce sont ces inégalités qui sont la cause des inégalités une fois à la retraite.

Ainsi, tant que les inégalités de salaires et de carrières ne sont pas éradiquées, toute dégradation des droits familiaux aggrave les inégalités au détriment des femmes. Il convient donc de travailler sur les deux axes, droits à retraite d'un côté, salaires et carrières de l'autre.

La FSU vous demande, Monsieur le ministre, de bien vouloir ouvrir une concertation dans les meilleurs délais. Les discussions sur les carrières que vous envisagez peuvent être une bonne occasion à ne pas manquer.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benoît Teste

Secrétaire général de la FSU



Pour que le budget de la Sécurité Sociale réponde en 2024 aux besoins de la population

La Sécurité sociale est présente dans la vie quotidienne de toutes les familles, de la naissance à la mort. Elle verse des prestations maladie, retraites, autonomie, famille, accidents du travail / maladies professionnelles. Elle réduit fortement les inégalités.

Macron a imposé sa réforme des retraites – sans vote – pour faire des économies. Sachant que beaucoup d'assurés seront chômeurs avant 64 ans, il a réduit les prestations chômage. Ça ne lui suffit toujours pas : la Sécurité sociale est la variable d'ajustement budgétaire pour revenir sous 3 % de déficit en 2027.

Les fermetures de lits continuent, les déserts médicaux s'étendent, l'accès aux urgences, aux soins est de plus en plus difficile, le manque de personnel est dramatique, et pourtant des suppressions d'emplois se poursuivent !

Avec les augmentations des franchises, les réductions des indemnités journalières, on ose nous parler de « responsabilisation », d'un « signal prix », alors que l'on sait que ce seront ceux qui ont de faibles moyens qui renonceront à des soins. La « responsabilité » ce serait de s'en prendre aux spéculateurs, aux Big Pharma.

Après le scandale Orpéa, la réponse du gouvernement c'est de supprimer la loi Grand âge qu'il avait promise : Le budget est consacré au remboursement de la dette de la France. Toutes les « pistes » évoquées consistent à faire payer la population, par une nouvelle assurance obligatoire ou par de nouveaux prélèvements (une 2^eme CRDS – Contribution au remboursement de la dette sociale -)

Les pensions de retraite devraient être en baisse par rapport au PIB pour des décennies,...

Macron fait des coupes dans toutes les dépenses solidaires de protection sociale. Le « modèle » qu'il est en train de mettre en place c'est celui des États Unis.

Il faut reprendre la main sur la Sécurité sociale, notre bien commun, pour lui donner les moyens de répondre

C'est pourquoi la Convergence nationale des collectifs de défense et développement des services publics, la Coordination nationale des collectifs de défense des hôpitaux et maternités de proximité, et la Convergence nationale rail sont à l'initiative d'une pétition pour que le budget 2024 et des années suivantes de la Sécurité Sociale, dans toutes ses branches, réponde aux besoins.

La pétition est en ligne. Pour la signer

<https://www.convergence-sp.fr/petition-plfss-2024/>

Le texte de la pétition:

La situation sanitaire et sociale du pays nécessite des mesures financières et politiques urgentes :

- pour la branche maladie, un véritable plan de rattrapage pour le service public afin de sortir de la désertification médicale grandissante, de l'austérité hospitalière, de l'augmentation des inégalités sociales de santé, du désengagement de la Sécu vers les complémentaires, tout cela au détriment de la population (franchises, 2300 nouvelles suppressions d'emplois prévues par la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CNAM,...). Nous nous opposons à l'augmentation des franchises. Nous voulons l'instauration d'un pôle public du médicament et d'une Santé 100% Sécu pour répondre aux besoins de santé
- pour les retraites, une augmentation immédiate de 10%, comme revendiqué par l'intersyndicale des retraités pour retrouver à terme le taux de remplacement (montant de la retraite divisé par le dernier salaire versé) des années 80,
- pour la branche autonomie, une loi de programmation grand âge dotée de 0,5 à 1 point de PIB supplémentaire pour répondre à d'immenses besoins aujourd'hui et demain auxquels ne répondent pas le saupoudrage et les mesurette du gouvernement,
- pour la branche famille, une augmentation substantielle de l'ensemble des prestations logements, précarité, familiales et d'action sociale qui tienne compte de l'inflation et de l'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentation,
- pour les Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP), l'affectation des excédents pour un plan vigoureux de santé au travail pour en finir avec le triste record du taux d'incidence en Europe concernant les décès au travail et sur les trajets du travail.

En même temps qu'ils affirment qu'il n'y a pas d'argent pour satisfaire les besoins dans chacune de ces branches, les gouvernements trouvent sans cesse «un pognon de dingue» pour les entreprises (plus de 200 Md chaque année – 8 points de PIB – dont 84,8 milliards d'exonérations de cotisations sociales) et pour la défense (+ 82 %, 30 milliards par an, entre 2020 et 2030).

Ne pas donner les moyens nécessaires à la Sécurité sociale, c'est délibérément mettre en danger une grande partie de la population !

Le statut des fonctionnaires 40 ans et toujours d'actualité

Nous vivons dans une société en constante évolution, aiguillonnée par les échanges intellectuels, culturels et artistiques, par les progrès techniques et scientifiques, l'évolution des processus de production, par l'abondance d'informations, de savoirs et de richesses. Mais, nous vivons aussi dans une société confrontée aux périls majeurs que sont les inégalités et les dominations de toutes sortes, en particulier les inégalités de revenus, qui explosent, et l'accaparement du patrimoine par un petit nombre, les libertés publiques qui sont écornées, le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Syndicalistes, militantes et militants d'associations, responsables politiques, chercheuses et chercheurs, nous sommes soucieux d'ouvrir des perspectives de transformation sociales et écologiques à même de répondre à ces défis.

⇒ **Les services publics, un bien irremplaçable**

Parce qu'ils permettent de soustraire de la sphère marchande et de la recherche du profit immédiat des pans essentiels des rapports sociaux, parce qu'ils servent l'intérêt général dans une perspective de long terme, soucieuse des ressources et respectueuse des personnes, parce qu'ils privilégient la coopération et la mutualisation dans la mise en œuvre effective des droits pour tous, dans la prise en charge des besoins collectifs, dans la promotion du bien commun, les services publics et la fonction publique sont des atouts précieux.

Aussi, nous refusons et combattons les politiques qui réduisent le champ de l'action publique ou intègrent au cœur même des services publics les logiques du marché, orchestrant la dégradation du service rendu aux populations et la désespérance dont se nourrissent les forces anti-démocratiques. Il est temps d'affirmer que les services publics sont des leviers permettant d'assurer à tous un égal accès aux droits fondamentaux, de faire reculer le sexisme, les inégalités et les discriminations, de mieux répondre aux besoins de la santé de tous et aux défis majeurs qu'impose la catastrophe écologique.

Pour peu qu'on se donne les moyens d'une politique fiscale ambitieuse et juste, les richesses existent aujourd'hui pour financer la réparation des services publics et de la protection sociale, affaiblis par des années de néo-libéralisme et d'austérité, mais aussi pour étendre l'action publique à de nouveaux champs comme l'autonomie face au vieillissement ou la lutte contre le réchauffement climatique.

⇒ **Des fonctionnaires-citoyens au service de la Nation, de la justice et de la démocratie**

Il est temps de reconnaître et de soutenir le rôle des fonctionnaires, dont l'action est entièrement dédiée à l'effectivité des droits, à l'égalité de traitement, à la continuité du service, à la recherche des solutions nouvelles aux problèmes que rencontrent au quotidien les populations, qu'ils soient récurrents ou inédits.

Les discours faussement louangeurs contredits par des politiques rétrogrades ne sont plus acceptables.

Nous plaçons pour une Fonction publique qui place les agents en situation de responsabilité, en les préservant de la soumission aux intérêts particuliers, en leur garantissant des droits individuels et collectifs, en évitant la précarité, tout ceci constituant des garanties pour les citoyens d'une Fonction publique neutre et impartiale.

Parce qu'il est une richesse et un levier majeur de justice sociale, point d'appui pour les conquêtes sociales de tout le salariat, nous affirmons qu'il faut promouvoir le statut général des fonctionnaires, et ainsi réaffirmer le choix d'une fonction publique sous statut, c'est-à-dire à la disposition de la Nation, reconnaissant aux fonctionnaires leur rôle et leurs droits de citoyen ou citoyenne.

⇒ **Des fonctionnaires qui doivent être véritablement reconnus**

Nous avons besoin d'une Fonction publique qui garantisse une rémunération et une retraite dignes, l'exercice d'un métier, l'occupation d'un emploi et le bénéfice d'un grade en rapport avec les qualifications et les missions de l'agent.e, une Fonction publique renforcée par une politique de l'emploi et une politique salariale ambitieuses, indispensables à des services publics de qualité.

Parce que la démocratie sociale est une dimension constitutive d'une société démocratique, il y a urgence à rétablir et à rénover les cadres d'expression et de participation aux décisions, par lesquels les fonctionnaires expriment leurs besoins et leurs revendications, échangent avec la population, afin que le service public reste toujours en phase avec les besoins de celle-ci.

⇒ **Saluer les 40 ans du statut et lui donner un avenir**

40 ans après la loi de juillet 1983 qui institue le statut contemporain, démocratique et fédérateur, résultant d'un siècle de luttes et de conquêtes sociales, nous réaffirmons l'actualité d'un statut, qui ne soit pas un texte sacré, mais la réponse aux exigences, évolutions, mutations de notre époque, sur la base des choix fondamentaux ancrés dans l'histoire.

A l'exact inverse de cette ambition de progrès social, la loi de 2019 dite de «transformation de la Fonction publique», outil permettant tous les reculs, doit être abrogée.

Ensemble, nous agissons et agirons pour un statut porteur d'avenir, de citoyenneté et d'intérêt général.



A l'initiative de la FSU, l'intersyndicale a présenté une déclaration unitaire sur notre analyse des mesures salariales et le pacte (en redemandant ensemble l'abandon du Pacte)

Dans son propos introductif, le ministre a donné quelques éléments de méthode:

- bilatérales/multilatérales thématiques, annonce d'un grand plan sur l'attractivité courant décembre.
- discussions spécifiques sur les autres catégories de personnels (administratifs, santé/social) etc. Nous avons été plusieurs à rappeler qu'il fallait aussi embarquer les autres personnels que les enseignants

*Sur les sujets à traiter :

3 thèmes à l'ordre du jour de cette concertation

* formation initiale: "pas de remise en cause de la mastérisation", évacue la proposition de Macron mais ouvre plusieurs questions : concours à bac+3 ou 4 avec la formation financée derrière pendant un an ou deux (en disant assumer de porter cette explication budgétaire à Bercy) ? Aller plus loin sur les PPPE pour le 1er degré ?

* accompagnement à la prise de poste, mesures pour milieux de carrière car il a identifié une forme de "coup de blues des milieux de carrière", meilleur accompagnement RH pour celles et ceux qui ne veulent pas faire toute leur carrière dans l'Education nationale. Il a esquissé un chantier de certification des compétences tout au long de la carrière (ce qui fait écho aux dernières déclarations de Guerini).

* conditions de travail : médecine de prévention, santé mentale des personnels, accès à des campagnes de vaccination en lien avec le ministère de la santé, bâti scolaire et transition écologique pour ne pas travailler dans des passoires thermiques.

*Pour la FSU, nous avons rappelé

- qu'il fallait aller plus loin sur les mesures salariales sans contreparties, en demandant au ministre de répondre clairement "va-t-il oui ou non reprendre ce dossier ?" et rappelant notre demande d'abandon du pacte.
- l'état de la profession en s'appuyant sur les enquêtes de la DEPP et les enquêtes des syndicats
- à partir de là, la nécessité de travailler sur la question des effectifs dans les classes, sans instrumentalisation de la baisse démographique à venir.
- pas de décrochage 1er et 2d degré
- nos mandats sur le sujet : prérecrutements, bourses/aides financières, listes complémentaires
- nous avons aussi rappelé que les mesures prises l'an dernier avait conduit à un aplatissement de la carrière (17 ans pour gagner 400 euros de plus)
- l'occasion de rappeler notre attachement au statut qui protège et sécurise, un élément important que nous défendons et qui est incontournable dès lors qu'on parle attractivité/carrière et rémunérations

- si on parle conditions de travail, le dossier méfaits du néo-management/pilotage des établissements sera incontournable

- l'opacité dans la gestion du mouvement et des opérations de carrière est aussi un frein à l'attractivité (on a pointé notamment, mais pas seulement la question des stagiaires), l'occasion de remettre un taquet à la loi TFP sous le regard goguenard du SG, grand artisan de cette loi dans ses précédentes fonctions...

- nous sommes aussi revenus sur la question de l'égalité professionnelle au ministère et aussi sur ce qui se joue en ce moment sur la formation continue : la disparition de cette dernière met à mal à l'attractivité des métiers.

*Réponses du ministre

Il parle de crise d'attractivité plutôt que de crise de vocation, car pour lui, tout montre que ce métier est encore apprécié dans l'opinion publique et peut faire envie. Mais il reconnaît aussi que des questions peuvent se poser en milieu de carrière, l'envie de faire autre chose etc. On a cru voir revenir le spectre de la GRH de proximité dans certaines prises de parole.

Il n'a pas répondu à la question sur la poursuite des discussions salariales préférant mettre en avant tout ce qui a été fait depuis 2017...Pas de réponse non plus à notre question sur la connexion entre les discussions APR à la FP et ces discussions au MEN (mais le DGRH et le SG hochaient la tête quand on posait la question).

Sur la mobilité (évoquée par l'UNSA), il est ouvert à la discussion, sans plus de réponse.

Très peu de réponses...L'impression qu'il va beaucoup fonctionner par expérimentation et que, sans surprise, il a déjà pas mal de choses en tête, en étant donc assez évasif aujourd'hui.

Le format était par ailleurs très bizarre, le ministre avait programmé cette multilatérale à 8h30, 1h30 avant le conseil des ministres pensant que tout tiendrait en 1h30. Évidemment, cela n'a pas été le cas, toutes les OS n'ont pas pu s'exprimer comme elles le voulaient car G. Attal ne voulait pas arriver en retard au conseil des ministres. Comme si le ministre, pas novice, et si épris de dialogue social, ne se doutait pas qu'il faudrait plus d'1h pour faire passer 6 OS représentatives. Nous avons été les seules à parler du statut, de la loi de 2019, de l'égalité pro, et du lien avec les discussions en cours sur la FP.

13 OCTOBRE 2023

MOBILISATION INTERSYNDICALE

RDV DANS
toutes les villes
de France

13/10/2023

POUR

1. augmenter les salaires et le point d'indice
2. revaloriser les retraites, les minimas sociaux et les bourses d'études
3. l'égalité entre les femmes et les hommes
4. un meilleur partage des richesses
5. conditionner les aides publiques données aux entreprises
6. réinvestir dans les services publics dans tous les territoires
7. une assurance chômage plus protectrice
8. une transition écologique socialement juste

CONTRE

9. la réforme des retraites 2023
10. l'austérité en France comme en Europe

EN FRANCE ET EN EUROPE LE 13 OCTOBRE

mobilisé·es contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

Les organisations syndicales appellent toutes et tous à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris accueillera des délégations de nombreux pays.

Le mouvement syndical européen est appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour, l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. A quelques jours de la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du SMIC, des pensions,

des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

De même, les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites complémentaires Agirc Arrco et l'Assurance chômage y porteront leurs revendications et y pèseront de tout leur poids pour améliorer les droits des retraité·es et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Education nationale. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

L'intersyndicale réaffirme son refus de toute régression sociale et appelle, le 13 octobre, à se mobiliser par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages, pour plus de justice sociale.

Pour plus de justice sociale, toutes et tous mobilisé·es le 13 octobre !



AESH : sous le vernis, encore et toujours de la précarité

Communiqué commun: CGT educ-FNEC-FP-FO-FSU-SNALC-SNCL-SUD-educ

Des mesures en trompe l'œil : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonctions, CDI après trois ans de CDD

Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les AESH que l'on maintient dans la pauvreté sans tenir compte de la technicité du métier. L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.

Du côté de la rémunération, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ». Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté.

Pas de remise en question des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé)

Quant aux conséquences de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail, elles sont toujours autant catastrophiques : emploi du temps éclaté et trop souvent modifié, affectations changeantes, remplacement au pied levé, augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicap très variées et parfois complexes...

2 métiers en 1 : AED + AESH = ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative)

S'ajoute à cela depuis la rentrée, l'inquiétude de voir le métier des AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau métier : celui des ARE. Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents beaucoup plus polyvalentes et multi-tâches. À terme, ce projet menace implicitement la spécificité des missions exercées par ces deux catégories de personnels, missions qui sont pourtant indispensables pour le bon fonctionnement de l'Institution.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Éduc'action, FO, FSU, SNALC, SNCL, SUD Education, ainsi que les organisations syndicales de l'enseignement agricole public et enseignement privé (CGTAgri, CGT EP, FO agricole, Sundep, SUD rural territoires, Snetap FSU) appellent à une journée de mobilisation et de grève le mardi 3 octobre 2023 afin d'exiger :

- ☑ la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- ☑ l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- ☑ la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- ☑ l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- ☑ l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.

Les organisations syndicales appellent à une large participation à cette mobilisation pour stopper ce projet de fusion et revendiquer des augmentations de salaires et des recrutements de personnels à hauteur des besoins.

Elles appellent les personnels à discuter de la poursuite. De même, l'intersyndicale se réunira à l'issue du 3 octobre afin, elle aussi, de discuter de la suite du mouvement et de ses modalités.

Ensemble, toutes mobilisées et tous mobilisés le 3 octobre 2023 pour la défense de nos métiers !

Paris, le 8 septembre 2023

La FSU et ses syndicats : le SNES- FSU, le FSU-SNUipp, le SNUEP-FSU et l'intersyndicale appellent les AESH à se mobiliser

En Corrèze, dans l'académie de Limoges comme partout en France, les AESH se mobilisent pour la défense de leurs conditions de travail et pour dénoncer des augmentations salariales qui n'en ont que le nom.

La nouvelle grille indiciaire prévue pour être mise en place le 1^{er} septembre 2023 ne permettra pas un salaire décent pour toutes et tous.

Les 1^{er} échelons n'évoluent pas assez vite, les temps partiels sont imposés (aucun contrat ne devrait être sous le seuil de 24h), le système d'indemnité et de prime plutôt qu'une réelle augmentation du point d'indice, tout concourt pour que les AESH ne voient pas leurs missions rémunérées à leur juste valeur.

A chaque rentrée, on peut observer une dégradation des conditions de travail des AESH majoritairement mutualisé.es. La mutualisation prévoit un accompagnement de 6 heures pour un élève mais s'ils sont 2 ou 3 dans la même classe, il est tout juste accordé 8 heures pour les 3. Comment peut-on imaginer un accompagnement digne de ce nom quand on doit jongler entre plusieurs élèves au handicap différent ? Comment peut-on imaginer un accompagnement digne de ce nom quand il faut sur la même journée passer d'une école ou d'un établissement à l'autre avec des niveaux et des besoins différents ?.

C'est entre autre pour cela, que nous vous invitons à nous rejoindre :

Mardi 3 octobre à 14h sur le parvis de la DSDEN à Tulle
Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour faire entendre votre mécontentement

Une demande d'audience est prévue ainsi qu'une conférence de presse

Catherine AESH SNES- FSU

Crise dans le sport scolaire : Les enseignant-es d'EPS dénoncent des mesures qui nuisent à son développement



Les associations sportives scolaires et l'UNSS qui les fédère, permettent à notre jeunesse d'avoir une pratique sportive et artistique régulière à moindre coût. Elle s'adresse à tous et toutes sans distinction quels que soient leurs lieux et leurs conditions de vie. C'est l'outil idéal pour faire de la France une nation de sportifs et de sportives.

L'Etat n'a pas augmenté la subvention allouée à l'UNSS depuis 2017. Le SNEP-FSU demande que cette subvention soit doublée pour dynamiser l'activité des AS. L'UNSS est exclue du dispositif Pass' Sport (financé par l'Etat) alors même que l'UGSEL, fédération sportive scolaire de l'enseignement privé, et les salles de sport privées y sont éligibles.

A l'Education Nationale, la politique de remplacement de courte durée des enseignants et les réformes compromettent dangereusement les rencontres et compétitions de l'UNSS.

La direction nationale a mis en place des mesures de prise de licence et la circulaire d'organisation sur les rencontres qui entravent le bon fonctionnement du sport scolaire.

C'est pourquoi, les enseignant-es d'EPS ont porté leurs revendications devant le siège de la direction nationale UNSS le vendredi 15 septembre à partir de 8h30.

Pacte et remplacement de courte durée : tromperie et provocation !

Publiés cet été, presque en catimini, les textes précisant le fonctionnement du Pacte et lui donnant un cadre réglementaire confirment que toutes les belles paroles entendues dans les établissements en fin d'année pour vendre le pacte ne reposaient sur... rien ! Ces textes confortent, en revanche, les analyses du Snes-FSU : le Pacte **n'est pas de la revalorisation**, mais plutôt synonyme de travailler plus pour s'épuiser plus. C'est surtout un piège redoutable puisqu'il est une **attaque frontale contre nos statuts**.

Emmanuel Macron a promis le « *remplacement systématique des enseignants absents* » à la rentrée. Pour les remplacer, encore faudrait-il qu'ils soient en poste. L'enquête de rentrée du SNES-FSU le montre, non, tous les postes ne sont pas pourvus et la promesse d'un prof devant chaque élève n'est pas tenue ! Le caractère irréaliste de ces promesses est confirmé par l'article 5 du décret : « *Les remplacements de courte durée sont prioritairement assurés sous la forme d'heures d'enseignement. Toutefois, pour assurer effectivement les heures prévues à l'emploi du temps des élèves, des séquences pédagogiques peuvent être organisées au moyen d'outils numériques. Ces séquences pédagogiques peuvent être encadrées par des assistants d'éducation.* »

Non seulement le Pacte ne sera pas du remplacement poste pour poste (autrement dit, un-e professeur-e de lettres pourra être remplacé-e par un-e professeur -e de maths qui fera donc...des maths, et l'heure de français sera toujours perdue !), on apprend maintenant qu'en guise de remplacement, les élèves pourront être mis devant une capsule du Cned, surveillés par des AED. Le Pacte, ce n'est donc pas forcément du remplacement par une heure de cours par une professeur !

Lors de son discours de passation de pouvoir, Gabriel Attal a annoncé vouloir agir avec « *audace car nous allons tester de nouvelles choses, défricher de nouveaux terrains, proposer, innover, avancer ensemble au service de l'éducation de nos enfants* ». En 2023, il réinvente donc la permanence.

Audacieux effectivement.

Il avait aussi déclaré vouloir « *garantir que chaque*

élève, chaque jour de l'année, aura un professeur face à lui ». Raté, ce ne sera pas forcément un professeur.

Cette mesure méconnaît aussi complètement l'état des vies scolaires et les conditions de travail des AED : cela reviendrait à faire peser une tâche supplémentaire sur des vies scolaires déjà en sous effectifs et sur des AED aux conditions de travail notoirement dégradées. Elle est une forme de mépris supplémentaire de la part de l'institution pour des collègues qui jouent pourtant un rôle fondamental dans les établissements.

Quant à poser la question de la faisabilité matérielle (réseau, salle disponible etc) d'une telle trouvaille, c'est mettre le nez dans la réalité du quotidien d'un collège ou d'un lycée, ce qui ne semble pas être la priorité du ministère.

L'astreinte des personnels confirmée

L'article 6 confirme que le Pacte est synonyme d'une forme d'astreinte pour les personnels pactés « *le chef d'établissement sollicite prioritairement les personnels enseignants qui se sont engagés, sur une base volontaire, à assurer un volume horaire de remplacement de courte durée durant l'année scolaire. Ces enseignants communiquent au chef d'établissement des créneaux fixes d'au moins une heure dans la semaine, durant lesquels ils peuvent être appelés afin d'assurer un remplacement* »

Comme le SNES-FSU l'avait analysé, et comme cela avait été précisé par des rectorats qui ont diffusé des exemples d'emplois du temps, le Pacte impose aux collègues une forme d'astreinte qui met à mal la liberté personnelle des personnels.

Quant au délai de prévenance du professeur pacté... le ministère refuse de le cadrer nationalement et renvoie au local ! C'est la porte ouverte à de nombreuses pressions : pour afficher un maximum d'heures de RCD assurées, il faudra sans doute en passer par des délais de prévenance réduits.

Le remplacement de courte durée, Pierre angulaire du Pacte !

La note de service publiée le 27 juillet comporte les éléments suivants :

« *Les parts fonctionnelles sont attribuées en priorité pour couvrir le besoin de RCD identifié* »
« *les priorités nationales que sont les sessions de soutien et d'approfondissement en classe de 6ème et le remplacement de courte durée. Ces missions doivent être prioritairement attribuées* »

« *pour le second degré, le chef d'établissement recense les personnels volontaires pour effectuer une ou plusieurs missions. Les parts fonctionnelles doivent être prioritairement allouées dans l'objectif de répondre au besoin prévisionnel de remplacement, défini par le plan annuel précité. La première mission ne peut faire l'objet d'une demi-part fonctionnelle. Sauf cas particulier, elle porte sur le remplacement de courte durée.* »

Le RCD est une mission prioritaire puisqu'il est le cœur de la commande politique d'Emmanuel Macron. A rebours de la vision d'un pacte souple (souvent vendu comme tel par les chefs d'établissement à la veille des vacances) et dans lequel les professeurs pactés auraient composé leur pacte, choisissant librement les plats de leur menu, la note de service vient confirmer nos analyses : le RCD est l'entrée (indigeste) dans le pacte. Les besoins identifiés en RCD au niveau de l'établissement doivent être couverts par des collègues pactés avant de proposer des pactes sans RCD. Et le contrôle de l'institution sera très tatillon pour s'assurer que c'est bien le cas. Pour preuve, dans notre académie, un chargé de mis-

sion sur le pacte a même été recruté par le rectorat.

Le Pacte : nouvel outil managérial !

Le cadrage du pacte est renvoyé au local. Dans notre département, dans le second degré, dès les réunions de prérentrée, l'attitude des chef-fes d'établissements a été variable. Dans certains collèges ou lycées, le mot Pacte n'a pas même été prononcé. Dans d'autres, une pression maximale est exercée par les directions sur les enseignants et les CPE pour imposer des pactes. L'attitude de ces bons élèves confirme que le pacte est un outil de management brutal qui renforce le pouvoir des chef-fes d'établissement. C'est une raison supplémentaire de le refuser.

En outre, contrairement aux annonces faites dans plusieurs établissements du second degré lors de ces réunions de prérentrée, il est possible de participer au dispositif « devoirs faits » et être rétribué en HSE. De même, les IMP sont toujours financées en dehors du pacte. En conséquence, la possibilité de participer à ces dispositifs est offerte en dehors du Pacte et n'oblige en rien à le signer.

Enfin, plusieurs chef.fes ont affirmé qu'ils émettraient systématiquement des avis défavorables pour les sorties ou formations entraînant l'absence des collègues devant élèves. Il s'agit d'une attaque frontale contre la liberté pédagogique, la qualité des enseignements et la formation continue des personnels qui, si elle est menée à son terme, entraînera une dégradation de la qualité

Plus que jamais, Non au Pacte !

Le précédent ministre avait fait un pari, celui de voir 30 % des collègues signer le pacte pour que le dispositif fonctionne. Désormais, le ministère renonce à publier les chiffres. Voilà la preuve qu'un pari peut aussi se perdre, et que nous pouvons gagner le retrait du pacte. La profession, consciente des lourdes attaques que constitue ce dispositif, refuse majoritairement d'y adhérer. A nous toutes et tous de poursuivre ce combat pour la défense de nos métiers et de notre statut qui sont les garants d'un service public d'éducation de qualité.

N'hésitez pas à solliciter les militants du SNES-FSU 19 pour animer dans vos établissements des heures d'informations syndicales sur le sujet et à nous solliciter en cas de pression hiérarchique. Le Pacte doit être abandonné et l'intégralité des sommes prévues pour le Pacte soit reversée pour une revalorisation sans contreparties.

Le 4 septembre, les 210 écoles de la Corrèze ont ouvert à nouveau leur porte pour la rentrée des élèves. 23 stagiaires dont 5 issus de la liste complémentaire débutent dans le métier dans notre département. 14 contractuels ont été recrutés à la rentrée et 3 postes restent à pourvoir.

A la FSU-SNUipp, nous continuons de dénoncer le recours aux contractuels et demandons l'augmentation du nombre de places au concours, un recours plus important à la liste complémentaire et une facilitation des mutations interdépartementales.

La baisse démographique qui frappe notre académie avait servi de justificatif au DASEN pour valider la suppression de 7 postes en Corrèze malgré nos interventions (alerte sociale et vote contre en CSA D).

Mais pourquoi les enseignants de la Corrèze se soucieraient-ils des conditions dans lesquelles ils vont exercer leur métier puisqu'un nouveau ministre a été nommé pendant les grandes vacances ? Et quel ministre !

Rappelons que Gabriel Attal, jeune millionnaire de 34 ans , connaît l'Éducation Nationale puisqu'il a été secrétaire d'état auprès du ministre de l'Éducation Nationale et de de la jeunesse (le célèbre Jean-Michel Blanquer). Notre nouveau ministre était alors en charge de la mise en place du SNU...

Depuis sa nomination, les annonces rétrogrades, populistes, inutiles , autoritaires et dangereuses pleuvent tant de la part du Président que du Ministre de l'Éducation Nationale.

Ils n'ont de cesse de répéter que, maintenant, les élèves vont apprendre !

Mais que faisaient-ils avant ?

Pour confirmer ses affirmations mensongères, le ministère a édité un flyer intitulé « Rentrée 2023, ce qui change pour votre enfant » . Ce document a été adressé à toutes les écoles le lendemain de la rentrée pour qu'il soit diffusé aux familles. Un ministre connaissant la réalité des écoles (une rentrée sous 36 degrés en Corrèze) oserait-il cette démarche ? Soit il s'agit encore d'une provocation, soit c'est une n^{ème} illustration de la méconnaissance de nos dirigeants de ce que c'est qu'une école, des élèves, une équipe, des familles et des élus en particulier au moment si particulier de la rentrée !!

Dans ce flyer de propagande ministérielle, les parents apprennent que

– dorénavant l'enseignante ou l'enseignant de leur enfant mettra en place de façon régulière des séances de lecture, écriture, exercices de grammaire, orthographe et calcul... laissant entendre par cette communication que ceux-ci ne font rien de tout cela en classe...

– leurs enfants liront au moins 2 textes de 1000 mots par semaine... C'était déjà dans les programmes !

– un soutien scolaire est mis en place... si la mairie le souhaite et le finance ! Cela s'appelle l'étude .. saluons cette belle innovation !!

Dans ce flyer à destination des familles le ministère met aussi en avant les augmentations de salaire accordées aux professeurs d'école. Quelle administration affiche ainsi les augmentations de salaires auprès de ces usagers ? Et quel est le sens de cette communication sinon de dénigrer la profession ?

Et pourtant, la revalorisation salariale promise n'est pas au rendez-vous !

En cumulant l'augmentation de 1.5 % du point d'indice au 1 juillet (prévue pour tous les fonctionnaires), l'augmentation de l'indemnité de suivi des élèves et de la prime d'activité pour les débuts de carrière, nous sommes loin des 10 % inconditionnels pour tous promis par le président Macron. Ces revalorisations ne compensent en outre et loin de là pas l'inflation.

Quant au Pacte, le ministère peine à mobiliser autant de collègues que souhaité et annoncé. Travailler plus pour gagner plus ne constitue pas une revalorisation salariale et les professeurs d'école dont le temps de travail explose littéralement ne s'y sont pas trompés ! Les directrices et les directeurs sont très impacté-e-s par le Pacte qui leur impose de nouvelles missions de suivi et de coordination. Même s'ils n'y sont pas engagés personnellement, elles et ils doivent assurer le contrôle des missions. Une revalorisation va accompagner ces nouvelles missions...

Mais comment un ministère peut-il à ce point rester sourd aux demandes de la profession ? Après le drame du suicide de Christine Renon, le malaise des directrices et des directeurs a éclaté au grand jour. Toutes et tous réclamaient la même chose : un allègement de la charge administrative et du TEMPS pour travailler en équipe et avec les familles. Comme ces nouvelles injonctions sont loin des demandes et aggravent encore la situation.

L'isolement des directrices et directeurs est aussi aggravé par la parution des premiers décrets de la loi Rilhac. La FSU-SNUipp, a fait évoluer plusieurs points permettant de limiter les obligations et leur charge de travail. Mais la loi Rilhac va à l'encontre des revendications de la profession (simplification administrative, formation initiale et continue de qualité mais surtout mise à disposition d'une aide administrative et l'augmentation des temps de décharge, particulièrement pour les petites écoles.)

Comment dans ce contexte s'étonner que le concours n'attire plus ?

Il en est de même pour les psychologues de l'Education Nationale. Sur les 14 postes à pourvoir en Corrèze, seuls 12 le sont dont 2 par des contractuels. Les 2 postes manquants impactent la circonscription d'Ussel. La ruralité subit les conséquences des politiques dévastatrices en terme de recrutement de l'Education Nationale.

Mais ce tableau en demi-teinte n'assombrit pas la mobilisation de l'équipe de la FSU-SNUipp de la Corrèze qui sera toujours au côté des collègues pour œuvrer collectivement à une école bienveillante pour ses agent-e-s et qui assure la réussite de tous les élèves.



L'objectif des politiques menées par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère du Travail n'est pas de « réformer » les lycées professionnels, mais bien de les détruire, en les remplaçant par des Centres de Formation d'Apprentis au service des besoins à court terme de leur territoire d'implantation.

Les jeunes ne seraient plus des lycéens comme les autres, mais des salariés low-cost ou de potentiels salariés dispatchés dans divers dispositifs d'insertion, en attente d'un contrat local, dans un objectif affiché de 100 % d'insertion, qui évacue toute idée de poursuite d'études.

En effet, l'objectif d'Emmanuel Macron est toujours d'arriver à un million d'apprentis par an pour 2027. Pour cela, il maintient coûte que coûte sa politique d'aides publiques à l'embauche d'apprentis et finance sans contrepartie les entreprises.

Ce sont plusieurs dizaines de milliards d'euros d'argent public qui sont injectés dans ce système de formation depuis 2020 pour en faire « le modèle » de la formation professionnelle qui n'a pourtant jamais montré son efficacité quant à la qualité de la formation dispensée.

Ces aides à l'embauche constituent un formidable effet d'aubaine pour les entreprises qui peuvent disposer d'une main-d'œuvre bon marché, voir gratuite dans certains cas. Ce système permet ainsi de répondre aux attentes des employeurs (baisse du « coût » du travail, formation sur poste de travail à moindre coût pour l'employeur, baisse des coûts de recrutement pour les entreprises) et de résoudre ponctuellement la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs.

Au lieu de revaloriser les métiers en tensions qui sont souvent des métiers peu qualifiés, mal rémunérés avec des conditions de travail pénibles, les décideurs politiques essaient d'orienter plus de jeunes dans ces filières au détriment d'une formation globale émancipatrice. L'élévation du niveau global de qualification de la population est donc sacrifiée dans un système éducatif qui l'instrumentalise pour renforcer le tri social.

Sur 10 ans, le nombre d'apprentis de 18 ans et moins a augmenté de plus de 91000 passant de 164 934 en 2012 à 256 130 en 2022 (DARES).

Le 23 juin 2022, la Cour des comptes publiait un rapport qui tirait la sonnette d'alarme sur le financement de la formation en alternance en France. Elle recommandait déjà de mettre fin aux aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants !

En 2021, avec 800 000 contrats signés, le coût pour l'État des aides aux employeurs d'apprenti-es s'élevait à plus de 5,186 milliards d'euros, à 80 % pour financer des formations privées, pour moitié en pré-bac et pour moitié en post-bac. À ceux-ci, il faut ajouter les subventions exceptionnelles accordées tous les ans pour renflouer les caisses de France compétences : la hausse des dépenses d'apprentissage a fortement contribué à son déficit en 2020 (4,6 Md€) et en 2021(3,2 Md€).

Dans son rapport, la Cour des comptes pointait le manque d'accompagnement des jeunes pour limiter le taux de rupture des contrats, qui demeure élevé, en particulier pour les plus bas niveaux de qualification et dans certains secteurs particuliers. Elle pointait également le manque de moyens affectés pour contrôler une offre de formation si importante.

De son côté, France compétence reconnaît 31% en moyenne de rupture de contrat en 2019 alors que seulement 21% de ceux-ci retrouvent un nouveau contrat, ce qui pourrait amener à plus de 200 000 les abandons de formation en apprentissage pour une financement total de 21,6 milliards d'euros en 2021.

Dans un rapport sur « la formation professionnelle des salariés » publié en juin 2023, cette fois, la Cour des comptes exprimait à nouveau « l'urgence d'une remise en ordre financière »

Le SNUEP - FSU exige que le gouvernement mette fin à ces aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternants, afin de réorienter ces fonds publics vers le budget de l'éducation nationale.